



Châteauneuf/Charente, le 07 septembre 2026

Secrétariat de Direction

Affaire suivie par
Mylène BUNLE
05 45 66 23 06
ce.0160863b@ac-poitiers.fr
1 boulevard de la corderie
16120 Châteauneuf/Charente

Le Principal
aux
Parents d'élèves

Objet : Campagne nationale de bourses de collège- **Année scolaire 2026-2027**

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse nationale de collège pour la rentrée 2026-2027 sont à effectuer du mardi 1^{er} septembre au jeudi 15 octobre 2026 inclus (délai de rigueur, aucun dossier ne sera accepté après cette date). La bourse nationale de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?
Il existe 2 formes de demandes de bourses possibles :

1. La demande en ligne via les services educonnect
2. La demande papier via le formulaire CERFA (téléchargeable en ligne sur le site du ministère)

Pensez à vérifier votre éligibilité en fonction de votre **revenu fiscal de référence** et **du nombre d'enfants à charge**. Le revenu fiscal de référence à prendre en compte est celui indiqué sur votre **avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025**. Le nombre d'enfants à charge correspond à ceux mentionnés sur cet avis : enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap.

⚠ L'avis d'imposition est indispensable pour effectuer une demande de bourse.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant:

Barème d'attribution des bourses de collège 2026-2027			
Année de référence des revenus : 2025			
Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser			
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	18 488	9 993	3 526
2	22 754	12 300	4 340
3	27 020	14 606	5 154
4	31 286	16 914	5 967
5	35 553	19 219	6 781
6	39 819	21 525	7 595
7	44 085	23 832	8 409
8 ou plus	48 352	26 138	9 222
Montant annuel de la bourse	120 €	336 €	525 €

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège?

- Le demandeur est la personne qui assume la charge effective et permanente de l'élève. Les revenus pris en compte sont ceux du ménage, c'est-à-dire des personnes vivant sous le même toit.
- Concubinage : les revenus des deux concubins sont pris en compte.
 - Résidence alternée : les revenus du demandeur sont pris en compte, ou ceux de son ménage recomposé. Une seule demande par enfant.
 - Séparation, divorce, décès ou changement de résidence de l'élève : les revenus 2025 du parent qui assume désormais seul la charge de l'élève sont pris en compte.

La demande de bourse en ligne ou via le formulaire Cerfa concerne uniquement les familles qui n'ont pas accepté l'étude automatique lors de l'inscription ou de la réinscription de leur enfant.

Les familles ayant déjà consenti à l'étude automatique du droit à la bourse, lors de la rentrée en 6e cette année ou les années précédentes, n'ont aucune nouvelle démarche à effectuer car elle est valable durant toute la scolarité au collège. Vous renseignez votre état civil, ces informations vont permettre de récupérer vos données fiscales et de calculer votre éligibilité avec le centre des impôts.

NOM:.....
PRENOM:.....
CLASSE:.....

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.
Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e)**, si vous êtes dans cette situation.
Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.
De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.
Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous ☐

Vous-même : DEMANDEUR

Nom de famille* (1) :
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :
Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme ☐ M. ☐
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire
(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil
(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Date : __/__/____

Signature :

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Si vous avez un doute, avant d'effectuer une démarche, nous vous invitons à **contacter le secrétariat afin de vérifier votre dossier.**

DEMANDES DE BOURSES

Quelle que soit la demande, celle-ci doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire.

Choix 1 : La demande de bourse en ligne

(par le portail scolarité <https://educonnect.education.gouv.fr>)

Vous pourrez vous connecter à l'aide de vos identifiants Educonnect fournis à la rentrée (compte responsable uniquement) ou par France Connect.

OU

Choix 2: La demande de bourses sous format papier,

formulaire disponible sur votre compte éduconnect en format pré-complété ou à venir récupérer au secrétariat.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Principal
M. GAURICHON

